

# Conditions générales de vente

## Portes de la Türenfabrik Safenwil AG



**Türenfabrik**  
SAFENWIL AG

*Qualitätstüren für Schreiner*



[www.tuerenfabrik.ch](http://www.tuerenfabrik.ch)



# Conditions générales de vente

## Türenfabrik Safenwil AG

### 1. Validité des Conditions générales de vente

Sauf disposition contraire expressément convenue par écrit au cas par cas, les Conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des ventes et livraisons de la société Türenfabrik Safenwil AG, ci-après nommée TüFa. Celles-ci priment les conditions générales de vente du client. Les «Instructions et recommandations» ainsi que les «Informations générales» incluses dans le présent document font également partie intégrante des Conditions générales de vente et doivent être considérées comme contraignantes.

### 2. Conclusion, contenu et forme du contrat

Les offres de TüFa sont sans engagement. En passant commande, le client transmet une offre définitive en vue de la conclusion d'un contrat. En confirmant la commande, TüFa présente le contenu du contrat qu'elle a approuvé. Dans la mesure où le client ne s'y oppose pas au contenu du contrat contraignant pour les deux parties par écrit dans les trois jours qui suivent la réception de la confirmation de commande, ledit contenu est considéré comme correct.

Si le client renonce à sa commande après la conclusion du contrat, nous nous réservons le droit de facturer les frais déjà engagés jusqu'à cette date.

Il est impossible pour le client de renoncer à la commande à partir de la date de préparation de la marchandise en vue de l'expédition (avant emballage) ainsi qu'en cas de commandes spéciales.

Les commandes et confirmations peuvent être adressées par courrier, fax ou e-mail.

### 3. Déclarations des produits en bois

En principe, TüFa utilise du bois issu d'une exploitation forestière durable pour la fabrication de ses produits. Ces derniers sont déclarés en fonction de l'essence et de la provenance. TüFa procède à la déclaration de bonne foi en s'appuyant sur les informations communiquées par les fournisseurs.

### 4. Prix et révision des prix

Sauf disposition contraire, les prix indiqués conformément à la liste de prix de TüFa en vigueur à cette date s'appliquent. Ils sont compris hors TVA, hors frais d'emballage et d'expédition (et avant dédouanement pour tout transport à l'étranger).

La date de la confirmation de commande transmise par TüFa fait office de base tarifaire. Les dimensions et spécifications constatés au départ de l'usine sont déterminants dans le cadre de la facturation. Si des ordres des autorités ou d'autres circonstances ayant une incidence sur le prix de vente, tels que des augmentations des droits de douanes ou des primes d'assurance, des suppléments pour frais de transport, d'éventuels frais de stockage, des variations des taux de change, des augmentations de prix de la part des fournisseurs etc.,

surviennent après la conclusion du contrat, TüFa peut ainsi être amenée à réviser le prix de vente de manière raisonnable. Le client en sera informé au préalable le plus tôt possible. Dans ce cas, le client n'a pas le droit de résilier le contrat.

### 5. Lieu d'exécution et transport

Le lieu d'exécution est le siège de TüFa.

L'ensemble des charges et dépenses en lien avec le transport du bien acheté vers un autre lieu d'exécution sont à la charge du client (en fonction de sa valeur). Cela inclut notamment l'emballage, l'expédition ainsi que l'ensemble des droits de douanes et autres frais. Sauf disposition contraire, toutes les livraisons sont transportées à la charge et aux risques et périls du client. En principe, les livraisons sont effectuées franco domicile. Le client doit organiser lui-même le déchargement et les délais d'attente lors du déchargement sont facturés en fonction des frais effectifs.

### 6. Transfert de la jouissance et des risques

Sauf disposition contraire, la jouissance et les risques sont transférés au client au plus tard au départ de l'usine de la livraison.

### 7. Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués dans la confirmation de livraison s'appliquent. Les délais de livraison désignent la période de livraison approximative et débutent uniquement après réception des paiements et gages à fournir, après obtention des formalités éventuelles auprès des autorités telles que des permis d'importation et des autorisations de paiement, ainsi qu'après le règlement des exigences techniques complémentaires importantes. TüFa ne peut pas être tenue pour responsable des éventuels retards de livraison dus à ses fournisseurs dans la mesure où le retard n'est pas le résultat d'une négligence grave.

### 8. Droit de résiliation

Si la livraison de l'objet acheté devait s'avérer impossible en raison de circonstances non imputables à TüFa, la société est exemptée de son obligation de prestation.

Si, du fait d'un cas de force majeure ou d'évènements similaires tels qu'une grève, un lock-out, une navigation rendue impossible, un blocage, une saisie, un incendie, un séisme, une pénurie de matières premières, des avaries sur des machines, des interdictions d'importation et d'exportation, des mesures de lutte contre des pandémies ou tout autre motif survenu sans faute imputable à TüFa, celle-ci devait prendre du retard dans la livraison, elle est en droit de résilier tout ou partie du contrat sans que le client puisse faire valoir des droits à des dommages et intérêts.

### 9. Conditions et retard de paiement

Sauf disposition écrite contraire, le paiement doit être effectué au plus tard dans les 30 jours qui suivent la réception de la marchandise et la réception de la facture. À l'expiration du délai de 30 jours, le client est considéré comme en retard de paiement sans rappel.

Si le délai de paiement n'est pas respecté, TüFa est en droit de grever des intérêts moratoires au minimum de 2% supérieurs aux intérêts moratoires définis par la Banque cantonale de Lucerne, mais s'élevant au minimum à 5%, ainsi qu'à faire valoir d'autres préjudices. En outre, en cas de retard de paiement de la part du client, TüFa demeure expressément en droit de (1) déclarer l'ensemble des créances du client envers sont échues immédiatement, (2) signifier que les éventuelles réductions accordées sur les factures impayées sont caduques et (3) annuler les commandes de marchandises qui n'ont pas encore été livrées sans que le client ne puisse faire valoir une rémunération ou des dommages et intérêts. S'il s'avère nécessaire de stocker temporairement la marchandise, les frais liés audit stockage sont facturés au client.

### 10. Retard de réception

La non-réception de la marchandise n'exempte pas le client du règlement du prix de vente. Dans un tel cas, le délai de paiement court à partir de la date de la tentative de livraison manquée. Les frais de stockage engagés suite au retard de réception, pertes d'intérêt etc. éventuels sont à la charge du client. Par ailleurs, les articles 91 et suivants du CO s'appliquent en cas de retard de réception.

### 11. Réserve de propriété

La marchandise livrée demeure la propriété du vendeur jusqu'à ce que le client ait satisfait à l'ensemble de ses obligations contractuelles envers lui. Le vendeur est en droit de faire inscrire la réserve de propriété au registre des pactes de réserve de propriété du domicile ou du siège du client. L'objet acheté doit par conséquent être stocké à l'écart des autres marchandises du client jusqu'au paiement complet et être assuré à ses frais contre les incendies, le vol et autres sinistres. Si le vendeur renonce à l'inscription de la réserve de propriété, il est néanmoins en droit de résilier le contrat en cas de retard de la part du client et d'exiger la restitution de la marchandise.

### 12. Notification des défauts et garantie

Immédiatement après la réception de la marchandise, il convient de vérifier si l'ensemble de la marchandise a été livrée. Les réclamations doivent être signalées par écrit et accompagnées de photos concrètes à TüFa comme des notifications de défaut dans les 5 jours qui suivent la réception de la marchandise et dans tous les cas avant son installation. Les défauts ne donnent en aucun cas le droit de refuser la

réception de la marchandise ou le règlement de la somme convenue. En outre, le client est tenu de faire stocker la marchandise par un expert jusqu'au règlement de la réclamation. En cas de différences constatées entre la marchandise livrée et la facture délivrée, les réclamations doivent être déposées par écrit au plus tard 8 jours après la réception de la facture concernée, sinon la facture est considérée comme approuvée. Il est possible de faire valoir les droits résultant de la garantie pour un montant maximum équivalent à la valeur de la marchandise faisant l'objet de la réclamation. En cas de ventes dans le cadre d'importations directes, la sélection originale du pays de production est également considérée comme contraignant pour le client (sans accord spécifique). Les informations relatives au séchage, délai de livraison, poids, fret etc. sont communiquées en toute bonne foi, mais sont non contractuelles. Les échantillons envoyés restent des modèles.

### 13. Retours

Les retours sont acceptés uniquement après accord préalable de TüFa en tant que restitution franco de port (expédition à la charge du client) à l'état neuf et dans l'emballage d'origine non ouvert – dans la mesure où il s'agit d'une marchandise emballée. Les commandes spéciales ne sont pas reprises. Les retours injustifiés n'exemptent pas le client de régler le prix convenu. Nous nous réservons le droit de facturer au client une contribution aux frais en cas de retours.

### 14. Conditions complémentaires

En outre, les conditions de livraison, les directives d'installation et les réserves de garantie incluses dans notre liste de prix s'appliquent.

### 15. Droit applicable/juridiction compétente

L'ensemble de nos relations commerciales sont régies par le droit suisse. La seule juridiction compétente est celle du Tribunal de district de 4800 Zofingen, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et des dispositions en matière de conflits de loi.

Safenwil, juin 2021





## Instructions et recommandations

### Türenfabrik Safenwil AG

#### 16. Le programme

Notre gamme de produits comporte un large choix de portes extérieures, portes intérieures et systèmes complets. Vous bénéficiez d'une production qui s'adapte à vos besoins. Nous procédons à toutes les étapes de production de produits allant de la pièce brute à l'élément prêt au montage dans le respect de la norme relative aux produits de construction. Notre grande flexibilité et rapidité jouent en votre faveur. Türenfabrik Safenwil AG livre vos portes à un prix raisonnable.

#### 17. Les prix

Les prix des pièces brutes, arêtes et revêtements s'entendent bruts et hors TVA. Pour les usinages, armatures et traitements des surfaces, ils s'entendent nets et hors TVA. Nous procédons à la fabrication sans limite de taille et facturons uniquement un supplément pour les petites quantités. Cela ne concerne pas les revêtements des zones d'accroche Protekta de 1,5 m<sup>2</sup> minimum en tant qu'éléments finis départ usine et les portes coupe-feu Transparenta (prix unitaire). Retrouvez les remises échelonnées selon le nombre de pièces sur la liste de prix.

#### 18. Calcul d'un prix

Les prix des pièces brutes pour les vantaux de porte sont indiqués au m<sup>2</sup>. La liste de prix actuelle sur laquelle sont indiqués les prix en vigueur et unités qui s'y rapportent sert de base.

#### Exemple de calcul

1 vantail de porte Unika 44 2000 x 1000 mm fraisé avec un battant simple, bandes Intrumex fraisées, application d'une sous-couche sur le cadre sur place incluses.

-> (2000 mm x 1000 mm) / 1 000 000 x [prix Unika 44 en CHF/m<sup>2</sup>] + [prix application d'une sous-couche aqueuse vantail de porte des deux côtés en CHF/m<sup>2</sup>] + + [prix traitement des portes avec un battant simple en CHF/pce.] + [fraisage et collage des portes Intrumex EI30 1 vantail en CHF/pce.]

#### 19. Surfaces

TüFa propose également Klimadeck comme surface brossée à peindre comme surface non décorative. Ce modèle doit toujours être traité sur toute la surface. Les égratignures, craquelures, traces de brosse et petites irrégularités ne constituent pas un motif de réclamation.

Avant de peindre, les surfaces doivent être nettoyées, s'être vues appliquer une sous-couche et être éventuellement colmatées. Le coloris choisi ne doit pas être plus sombre (valeur de référence de clarté 34) que RAL 7004 (gris métallisé). Les portes peintes ou teintées d'une couleur sombre se tordent au soleil et il y a un risque de décollement du revêtement suite à l'emménagement de chaleur.

- Surfaces en aluminium anodisé: les égratignures, erreurs d'anodisation et irrégularités invisibles à 3 m sur la surface à la verticale ne doivent pas faire l'objet d'une réclamation. Les petites différences de couleur (valeurs de luminosité +/-3) et les différences de structures ne constituent pas un motif de réclamation. En cas de réclamations, l'évaluation doit être effectuée sans outils à une distance de 3 m à la lumière du jour diffuse.
- Résine synthétique: les panneaux stratifiés sont le plus souvent conformes aux normes DIN et ISO. Les différences de coloris et de brillance de la part des fabricants de panneaux en résine synthétique ne sont pas réservées. Les petits points ou petites fibrilles invisibles à une distance de 3 m sous un bon éclairage ne sont pas considérés comme des défauts ou des motifs de réclamation.
- Feuilles de placage: les surfaces sont mesurées à l'état brut. Les traces de manipulation et d'emballage sont inévitables. Les portes doivent être meulées avant tout traitement ultérieur.
- TüFa ne procède ni au meulage ni à la peinture définitive des feuilles de placage livrées par le client.
- Les feuilles de placage mises en place par TüFa sont livrées non meulées, sauf si la peinture définitive est réalisée par TüFa.

TüFa propose le traitement à l'aide d'une sous-couche technique aqueuse ou un traitement de surface prêt à l'emploi départ usine. Si un système de peinture est choisi, il faut impérativement veiller à ce que celui-ci soit adéquat et de qualité. La garantie ne s'applique pas si le client n'a pas traité suffisamment la surface.

Les portes doivent être protégées de manière efficace contre l'humidité avant et immédiatement après la livraison lors de la construction. Une sous-couche simple ne constitue pas une protection suffisante contre l'humidité. Une sous-couche doit être appliquée sur toute la surface des surfaces des portes, arêtes et découpes de verre. Pour les portes extérieures, les fraisages des serrures, judas et autres composants doivent également être traités de sorte à être étanches. Il est recommandé de monter les judas à la livraison sur le chantier. Les portes soumises à l'humidité doivent impérativement être traitées sur l'ensemble de leur partie inférieure et être protégées efficacement contre l'absorption d'humidité conformément à la norme SIA 343. Dans les bâtiments neufs, il faut veiller à une bonne aération et à un bon séchage du bâtiment. La direction des travaux ou le maître d'ouvrage doit être informé en cas d'irrégularités conformément à la norme SIA 343. Afin d'éviter les dégâts liés à l'humidité, nous recommandons vivement de respecter les instructions relatives au traitement des surfaces.

La norme SIA 180 régit dans certains cas l'humidité relative maximale autorisée dans l'air ambiant. Conformément à la norme SIA 118/331,

la responsabilité du contrôle de l'humidité sur le chantier incombe au maître d'ouvrage ou à son représentant, la direction des travaux. Aucune garantie ne couvre les écarts.

## 20. Dimensions

Retrouvez les dimensions maximales à la page 7 du présent catalogue. Pour les portes dont la hauteur excède 2200 mm, il est impossible de garantir que le matériau ne déformera pas du fait des écarts en termes de climat.

## 21. Épaisseurs

Des différences de +/- 1 mm (sans tenir compte des revêtements) concernant les épaisseurs des portes peuvent apparaître pour des raisons liées à la technique de production et ne constituent pas un motif de réclamation. Sont considérés comme des motifs de réclamation les écarts par rapport aux épaisseurs indiquées pour chaque type de porte dans la liste de prix (p. ex. livraisons ultérieures, surfaces différentes dans une commission ou autre).

## 22. Poids spécifiques des pièces brutes

Les poids indiqués par TüFa s'appuient sur des calculs basés sur les masses volumiques communiquées par les fournisseurs/fabricants. Les raccords et les traitements des surfaces ne sont pas pris en compte. C'est pourquoi il est impossible d'exclure des écarts de poids une fois le vantail de porte terminé.

## 23. Contreplacage / Revêtement

Tous les vantaux de portes doivent en principe être avoir un contreplacage ou un revêtement. Il ne faut pas dépasser une température de 60°C et une durée de chauffe de 10 minutes.

## 24. Découpes de verre

Les membrures et les dimensions de verre autorisées sont disponibles dans nos documentations techniques. Les dimensions autorisées peuvent varier en fonction du type de porte et de l'utilisation.

## 25. Développement durable

Türenfabrik Safenwil AG a toujours attaché une grande importance à la protection de l'Homme et de l'environnement. Notre matériau de prédilection, le bois, est l'un des rares matériaux entièrement recyclables et dont l'utilisation ou le recyclage ne nécessite qu'une faible consommation d'énergie et génère peu d'émissions de CO<sub>2</sub>, contrairement aux matières plastiques.

Lorsque nous achetons le bois, nous suivons une stratégie axée sur le

développement durable et le recyclage. Nous nous efforçons d'utiliser des ressources de bois durables et de constamment collaborer avec les fournisseurs qui justifient des certifications correspondantes de manière transparente et consciencieuse.

Une sélection de produits de notre production peut être fabriquée en qualité FSCTM (Forest Stewardship Council) certifiée. En outre, il est possible de faire des déclarations quant aux émissions de formaldéhyde et de COVT (émissions de COV dans l'air ambiant) de nos éléments. En tant que système de certification international indépendant en faveur d'une gestion forestière responsable et durable, le label FSCTM bénéficie d'une reconnaissance à l'échelle mondiale.

En outre, nos vantaux de porte Unika et Akustika light ont fait l'objet de tests sur les COV/COVT et le formaldéhyde. Grâce à ces systèmes, les produits TüFa peuvent être fabriqués conformément aux critères de Minergie-Eco.

## 26. Sources d'informations utiles

### *Türenfabrik Safenwil AG*

Listes de prix, brochures, formulaires de commande, plans normalisés  
<https://www.tuerenfabrik.ch/>

### *BSR Online*

Répertoire de la protection incendie AEA  
<https://www.bsronline.ch/fr/>

### *ASBP - Association Suisse de la Branche des Portes*

Fiches techniques, instructions, normes  
<https://www.tueren.ch/>

### *SIA - Société suisse des ingénieurs et des architectes*

Normes  
<https://www.sia.ch/fr>

### *VSSM*

Actualités, fiches techniques, normes  
<https://www.vssm.ch/>

### *SIPIZ - Institut suisse pour le test, l'inspection, la certification*

Organisme d'homologation et de certification  
<https://www.sipiz.ch/fr/>

### *FSC Suisse*

Label d'exploitation durable du bois  
<https://ch.fsc.org/fr-ch>





**Türenfabrik**  
S A F E N W I L A G

*Qualitätstüren für Schreiner*

**Türenfabrik Safenwil AG**

Kanalstrasse 14 / 5745 Safenwil AG / Suisse

Téléphone 056 622 17 77 Fax 056 622 81 33

info@tuerenfabrik.ch / www.tuerenfabrik.ch